

Le grand air victimaire, c'est reparti avec Sabri Louatah et l'Huma !



Cela faisait longtemps que l'on ne nous bassinait pas avec l'appel à la repentance !

Et qui est-ce qui nous balance à nouveau l'air de la repentance ?

Réponse : nos « amis » algériens qui accusent matin, midi et soir la France qui aurait occupé leur pays pendant cent trente-deux ans ! Manifestement, ils ont le plus grand mal à couper le cordon ombilical !

Un certain Sabri Louatah – loue Atta et non loue Allah (quoique !) – s'est chargé pour l'Humanité du 23 septembre 2019 d'entretenir la flamme de la revanche d'un côté et celle de la repentance de l'autre !

Louatah a commis une sorte de fiction en 2011, intitulée Les Sauvages, transposée sur l'écran et dont le point d'orgue est l'avènement du président de la République française Idder Chaouch, incarné par Roschdy Zem. Au fait, pourquoi pas une femme présidente d'origine maghrébine à la Rachida Dati ? Sabri, ne serais-tu pas un tantinet « macho » ?

Grâce à cette fiction, Sabri, présenté comme un écrivain et scénariste et dont la photo révèle une pilosité ad hoc et un regard perçant, pérore dans la presse islamo-compatible.. L'entretien avec notre « héros » est dirigé par une incertaine Caroline Constant qui excelle dans le registre bien connu de la « violence coloniale qui a laissé des traces dans les mentalités ».

Et bien sûr Sabri sabre à loisir : « Quand vous êtes issus de l'immigration, vous êtes des citoyens qui ne décident de rien, balayés au gré du vent par des politiques répressives. Mais en plus, on vous humilie en tant qu'Arabes, ce qui est une donnée particulière aux anciens pays coloniaux ».

C'est ça Sabri, les Arabes ont été humiliés davantage que tous les autres, c'est bien connu ! Et Sabri d'asséner : « Comment la violence coloniale, qui a duré cent trente ans, aurait pu ne laisser aucune trace ». En prime, un gros mensonge, sempiternellement répété (par le très haineux Stora tout particulièrement). Sabri ose avancer que ses ancêtres étaient obligatoirement des Français de seconde zone !

Faux, archi-faux !

Dès le dix-neuvième siècle par le senatus-consulte de 1865, puis plus tard par la loi du 4 février 1919 et celle du 18 août 1929, les musulmans d'Algérie avaient la possibilité d'accéder à la pleine nationalité française. Ils obtenaient le statut civil de droit commun en renonçant à être régis par le droit coranique.

Un article, entre autres, de l'Express du 5 septembre 2002 signé Besna Lahouri souligne que cent cinquante mille sur les 9 millions d'Algériens lors de l'Indépendance sont restés français. Avec leurs enfants, petits-enfants, voire arrière-petits-enfants, les chiffres s'élèvent à des centaines de milliers de personnes (voire des millions) qui sont françaises de plein droit.

Réfléchissez-y, Mister Louatah, au lieu de gémir sans cesse ! Réfléchissez également à toutes vos prises de position et à leurs conséquences induites. Croyez-vous vraiment que votre soutien à l'apprentie chanteuse voilée Mennell soit approprié à des discussions apaisées sur des sujets sensibles ? Se lancer dans des diatribes à sens unique sans assumer pleinement les inévitables contradictions dont chacun d'entre nous est porteur (au fait M. Louatah, êtes-vous arabe, kabyle, français ou algérien ?) ne peut mener qu'à l'affrontement et non au débat démocratique et serein.

L'une de mes compatriotes, plus digne que tous ces pleureurs qui se répandent dans la presse complaisante, a très bien compris qu'il fallait désormais s'assumer. C'est la Strasbourgeoise Fatou Diome, de descendance Sérère-Niominka, un peuple viscéralement attaché à sa liberté, figurez-vous M. Louatah !

Dans un entretien publié dans Le Monde au mois d'août, Fatou clame : « La rengaine sur la colonisation et l'esclavage est devenue un fonds de commerce ». Et de surenchérir : « En sommes-nous encore à nous demander comment nous libérer de l'esclavage et de la colonisation ? ».

Bravo, Fatou, qui persiste et signe contre ceux qui l'attaquent et qui dénonce vaillamment « les fachos africains revanchards ».

Ne doit-on pas vous inclure dans ce pitoyable lot, M. Sabri Louatah ?

Jean-Michel Weissgerber

Colmar, le 29 septembre 2019

P.-S. N'oublions pas non plus que dans le Sénégal assez hâtivement dit uniquement colonial, les électeurs des quatre communes (Saint-Louis et Gorée de vieille tradition française, Rufisque et Dakar) bataillaient dur pour défendre leurs droits. Les « signares » savaient, à l'instar de Fatou Diome,

se faire respecter.

« Elles deviennent propriétaires d'esclaves, d'embarcations et d'habitations qu'elles louent aux Européens » – voir La vie politique sénégalaise 1789-1940 de François Zuccarelli –

« La mémoire collective a retenu le souvenir de certaines d'entre elles dont Caty Louette qui en 1767 disposaient d'une soixantaine de domestiques... »